

Zeitschrift: L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction

Herausgeber: Fédération des architectes suisses

Band: 2 (1913)

Heft: 24

Rubrik: Chronique Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Très naturellement, les « hydrofuges » qui, en raison de leur peu d'activité, sont employés en très grande quantité, diminuent beaucoup la résistance des mortiers et sont très coûteux, et ceux qui sont employés en trop petite quantité peuvent ne pas réagir en certaines parties de la masse. De même, ceux qui sont ajoutés en pâte ou en poudre à la masse des mortiers gâchés se mélangent mal, et ce sont ceux qui sont ajoutés à l'eau de gâchage qui se répartissent le mieux dans la masse.

L'action chimique des « hydrofuges » est le point capital. Elle peut donner lieu à des corps inertes, qui ne se fixent pas sur le ciment et sont entraînés à la longue sous l'effet de la pression, ou à des corps qui deviennent partie intégrante du ciment et donnent une imperméabilité définitive.

Sans envisager les produits qui n'ont d'autres effets, en qualité de corps gras, que de rendre les mortiers isolants à l'eau, et qui, dès que la pression intervient, n'ont plus d'effet utile, nous ne considérons comme dignes d'intérêt que les produits assurant l'imperméabilité dans la masse et sans entraînement de particules « hydrofuges ». Nous ne saurions trop attirer l'attention de nos lecteurs sur cette propriété qui est le but spécial des hydrofuges. Toutefois, pour qu'au total ils ne donnent pas lieu à une plus-value sur les mortiers ordinaires, il est indispensable, indépendamment de toute considération technique, comme nous l'avons dit plus haut, qu'ils ne soient pas employés en grande quantité, car alors leur emploi majorerait le prix de revient des mortiers et compromettrait ainsi l'avantage de l'imperméabilité qu'il donnerait d'autre part.

En résumé, l'application des « hydrofuges » aux travaux d'étanchéité en béton armé est une garantie de sécurité, mais ne doit pas augmenter leur prix de revient.

La « Lithosite » est un de ceux qui remplissent le mieux les conditions nécessaires pour assurer l'étanchéité complète et durable des mortiers.



:: Entrée du château à Aigle ::
Cliché de F. Mezger, architecte à Genève

CHRONIQUE SUISSE

Berne. Les nouvelles constructions. Plan de la gare.

Le groupe d'immeubles en face de la gare est achevé, depuis le Schweizerhof jusqu'à la maison formant l'angle de la rue de l'Hôpital. C'est d'un ensemble harmonieux qui fait honneur aux architectes Bracher et Widmer de Berne qui l'ont conçu.

Bienne. Agrandissement de l'usine électrique.

Le conseil municipal a voté un crédit supplémentaire de fr. 26,000. — pour l'agrandissement de l'usine électrique.

Coire. Asile d'incurables.

Il est question de construire à Coire un asile cantonal d'incurables. Déjà les travaux préliminaires en vue de l'ouverture d'un concours ont été pris en main et l'on espère pouvoir commencer les travaux de construction en automne 1914. Le jury a été constitué et quoique le programme n'ait pas encore paru, nous croyons savoir que le prof. Bleuler et l'architecte Pfléghard, tous deux à Zurich, en font partie.

Locarno. Nouveaux Quais.

Le conseil communal de Muralto vient de prendre une décision de grande importance pour le développement

de Locarno comme station climatérique. Car il est question de réaliser enfin le projet d'aménagement de nouveaux quais à Muralto; les fonds pour cette entreprise seront probablement réunis au moyen d'un emprunt.

Nidau. Le quartier des chemineaux.

13 nouvelles maisons, représentant 20 appartements, sont venues s'ajouter à la jolie cité-jardins des employés des C. F. F. Il en sera construit autant au printemps 1914, ce qui portera à 63 le nombre des maisons construites par l'association.

Seengen. Gymnase.

La commune de Seengen a décidé la construction d'une salle de gymnastique avec 4 salles de classe attenantes, pour la somme de fr. 110,000. —.

St-Gall. Musée.

Le rapport du conseil communal prévoit, pour 1914, la construction d'un deuxième musée, qui sera érigé d'après les plans de l'architecte communal, M. Lang.

Zurich. Nouveau presbytère.

L'assemblée paroissiale de la commune de Neumünster a voté un crédit de fr. 82,000. — pour la construction d'un presbytère.